



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 7 mai 2015.

Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

[mairie-anjeux@orange.fr](mailto:mairie-anjeux@orange.fr)

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : Isabelle ARMAND, Manuel AUGUSTO, Christelle BALLAY, Pascal BARTHELEMY, Georges CHOLLEY, Louis COLLAS, Fabrice JATTEAU, Joël MONNEY, Yvette PERRIN, Sylvain PETITGENET, Martine VOIRIN

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Martine Voirin

### **Mise en place du nouveau canton de Port-sur-Saône :**

Notre nouveau conseiller départemental, M. MARIOT a initié une réunion à destination des élus des communes intégrant le nouveau canton de Port-sur-Saône pour présenter sa proposition d'attribution de l'AED (Aide Exceptionnelle du Département) ainsi que différents chantiers soutenus par le Conseil Général et diverses informations :

#### **- Modification de l'attribution de l'AED**

Jusqu'à présent, l'enveloppe impartie à notre ancien conseiller départemental était partagée en fonction du pourcentage de travaux de voirie réalisés. Sur cette base, chaque année, selon la quantité de travaux présentés par les communes de l'ancien canton, le taux des subventions accordées variait de 20 à environ 35 % des montants facturés.

Les modalités de répartition de cette subvention restent différentes selon les cantons, pour d'autres un calcul prend en compte le nombre d'habitant, le potentiel et l'effort fiscal...

Pour ce qui nous concerne, le canton de Port-sur-Saône, la répartition sera effectuée directement en fonction du nombre de mètres linéaires de voirie classée communale, soit pour Anjeux la somme de 3241 €. Toute subvention non utilisée dans les deux années qui suivent son attribution retourne dans le pot commun pour être redistribuée. Pour bénéficier de cette subvention la commune doit effectuer des travaux pour un montant au moins équivalent au double de la somme attribuée (subvention plafonnée à 50%). La thésaurisation n'est donc pas possible. Ces modalités d'attribution appellent à suivre régulièrement les travaux : cette enveloppe fixe ne représenterait qu'un faible pourcentage dans le financement de gros travaux.

Ce fonctionnement peut amener à réfléchir sur l'augmentation des longueurs de divers chemins à classer en voirie communale.

- **Fond de péréquation**

Sur la base de calcul budgétaire entre communes, le fond de péréquation permet à Anjeux de bénéficier d'une attribution de 3854 €, non inscrits au budget.

- **Mise en place de la fibre optique**

Les secteurs desservis en priorités sont ceux qui ne bénéficient pas ou mal d'une connexion internet. A savoir, lorsque l'installation est techniquement opérationnelle, l'accès réel au service est soumis à un délai légal de 50 semaines.

- **Permis de construire**

L'Etat se désengage de l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette compétence est transférée aux maires avec toute la charge de responsabilité de l'instruction et du suivi que cela suppose.

Pour pallier ce désengagement et maintenir un service compétent, le département met en place, au sein d'ingénierie 70, un service dédié à l'instruction des permis de construire. Le personnel de l'Etat, affecté jusqu'à présent à ce travail, sera embauché par le département qui, pour financer ces postes, taxera les demandes de permis.

Les communes se verront facturer environ 300 € chaque dépôt de dossier, permis de construire, modification de façade, initial ou complémentaire. Ce forfait correspond à un service public qui ne peut être facturé directement au pétitionnaire, mais peut être financé par la mise en place d'une taxe d'équipement qui, jusqu'à présent à Anjeux, restait à 0%. Ce taux peut évoluer jusqu'à un maximum de 5 %, il reste à définir sur quelle part du budget prévisionnel il est calculé de façon à autofinancer les facturations d'instruction.

- **Amendes de police**

Les amendes perçues pour diverses infractions sont redistribuées aux communes sous la forme d'une subvention destinée à améliorer tout ce qui concerne la sécurité des voiries : panneaux, parking... Un dossier a été monté et déposé pour solliciter une subvention en vue de travaux sur la commune d'Anjeux.

**Travaux communaux :**

- **AED et chemins communaux**

Lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la longueur des chemins communaux de 6934 à 7239 mètres linéaires pour pouvoir prétendre à l'AED sur les travaux programmés. Une délibération est nécessaire pour valider cette décision.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette augmentation.

**- Travaux 2015**

M. le Maire présente au Conseil la liste des travaux et leur devis en vue d'établir les priorités.

- Panneaux : un devis pour 9 panneaux de limitation de vitesse et de tonnage : 1218 €.

- Voirie : monocouche pour assurer la durabilité des travaux effectués l'an passé : 2290 €

- Parking cimetière : 4000 €

- Chemin de la Bergère : 2000 €

- Aménagement rue de la Cornée : 1300 €

- Trottoir sortie du village : 3175 €
- Busage fossé terrain de foot : 470 €
- Talutage et réseau au croisement route de Girefontaine, chemin des Vignes : 1970 €
- Reprise évacuation eaux fluviales à la hauteur de la maison Seville : 1797
- Chemin du Poirier au Loup : 1950 €

L'ensemble des travaux chiffrés atteint un montant de 22239 €.

Pour approcher un taux de 50 % de subvention AED la somme totale de travaux de voirie à effectuer doit se limiter à environ 6600 € et nécessite d'établir des priorités.

- Pour reprendre le pont en pierre situé « Sous Montafessie » deux solutions se présentent : démolition et mise en place de buses avec enrochement pour canaliser l'eau : 5948 €

Banquettes bétonnées pour doubler et franchir le pont sur le ruisseau : 15000 €.

Au vu du coût, la première solution est la plus raisonnable mais nécessite la mise en place d'un dossier pour respecter la loi sur l'eau. Cette compétence relève de la Communauté de Communes de la Haute Comté depuis la dissolution du syndicat du Planey-Dorgeon, mais n'a pas encore fait l'objet de réunion.

- Travaux d'assainissement : Deux maisons, récemment rachetée ou en cours de rachat, nécessitent un raccordement au réseau d'assainissement : au 4 et 3 rue de la Tour pour un montant total de 3400 €. Ces travaux sur lesquels la commune est engagée seront réalisés dans le cours de l'année.

## **Questions diverses**

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

La Communauté de Communes de la Haute Comté est dans l'obligation de mettre en place un PLUI. A cet effet le Conseil Municipal est invité à une réunion organisée au siège de la Haute Comté le lundi 18 mai à 20 h 30.

- **Secrétariat de mairie**

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le changement de catégorie de notre secrétaire de mairie, Angéline VINCENT.

- **Lot de bois de la placette ONF, parcelle 24**

Suite à l'annonce communiquée à l'ensemble des foyers du village le lot de bois de la placette ONF est attribué à M. Demougin, unique candidat, qui façonnera ce lot sous la surveillance de l'ONF au tarif de 3,10 € le stère.

M. le Maire, Sylvain PETITGENET, souhaite entamer une réflexion sur la gestion de notre affouage. Il fait le constat du nombre réduit d'affouagistes : près de 60 il y a 15 ans, entre 25 et 30 ces dernières années. Le prix de la part reste à 40 € alors que la quantité de bois a quasiment doublé, réduisant de moitié la recette communale de bois d'affouage. Le règlement national indique qu'une part d'affouage ne doit pas dépasser 30 stères par foyer. Les quantités de bois actuellement façonnées dans les parts découragent parfois les affouagistes qui n'ont parfois pas besoin d'autant de volume et prévoient de ne prendre leur part qu'une année sur deux.

Pour gérer nos forêts l'ONF suit un plan d'aménagement. Nous sommes actuellement dans un plan qui couvre les années 2004 à 2023. Pour limiter les quantités d'affouages il est possible de reporter une coupe de bois mais ce décalage qui modifie le plan d'aménagement n'est autorisé que pour une année, et a déjà été appliqué.

Une autre solution est de vendre certaines coupes de bois en bloc mais les interventions des forestiers laissent une forêt moins bien entretenue que le travail des affouagistes.

Pour une prochaine réunion, Sylvain PETITGENET invite donc les membres du Conseil à réfléchir à des solutions qui valorisent davantage le produit de nos forêts tout en préservant la qualité de son entretien.

#### - **Eglise et accessibilité des édifices publics**

En vue de l'aménagement de l'accessibilité des édifices publics imposé à toutes les communes, M. GAVET, technicien des Bâtiments de France, a été sollicité. Suite à sa visite de l'église le 22 avril il nous communiquera son rapport indiquant les éléments qui nous permettent de déroger à cette obligation. L'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques ne se prête pas et ne permet pas les modifications attendues par la loi : rampe d'accès etc...

A l'occasion de cette visite il a formulé un certain nombre de conseils pour interrompre la dégradation de l'édifice qui, si elle n'est pas stoppée, ne fera qu'engendrer des frais d'entretiens plus conséquents.

Les chéneaux, non reliés au réseau des eaux pluviales, maintiennent le bas des murs dans l'humidité. La toiture est à refaire, plusieurs gouttières dégradent les maçonneries et le crépi intérieur se décroche des parois.

M. Gavet a présenté les solutions de financement qui s'offrent à nous, diverses subventions pour un maximum de 80 % du montant des travaux, intervention de la Fondation du patrimoine et appel au mécénat pour des pourcentages supplémentaires...

La première étape reste la réalisation de devis et même si ces travaux ne sont pas réalisés durant ce mandat, nous devons anticiper l'avenir. Face à l'ampleur de la tâche et aux moyens de la commune, la priorité est la constitution du dossier de financement, toutes les solutions qui en facilitent le montage sont à envisager.

#### - **Patrimoine mobilier classé**

Indépendamment de la visite de M. Gavet nous avons été sollicités par M. Langrognat, chargé du récolement du patrimoine mobilier des villages de notre secteur, pour accéder au mobilier d'Anjeux classé à l'inventaire des monuments historiques : la cloche, le baptistère et le chemin de croix. Une toile du chemin de croix, complètement détendue et perdant sa peinture par écailles, nécessite une intervention pour stopper la dégradation. Le financement de cette préservation relève du même montage financier que l'église, son statut de mobilier « classé » permettant d'obtenir un peu plus de subventions que le mobilier « inscrit ».

Sa visite a été l'occasion de redécouvrir notre patrimoine, le partage de ses connaissances permettant une meilleure valorisation du mobilier tant religieux que profane.

#### - **Commission Patrimoine**

Martine Voirin a été sollicitée pour participer à la commission patrimoine de la Haute Comté. Cette commission réunit différentes personnes sensibilisées et motivées par le patrimoine historique, vivant et/ou naturel de notre intercommunalité, de Passavant-la-Rochère à Fougerolles. Suite au succès des journées du patrimoine organisées par la Haute Comté en septembre 2014 une seconde édition est en préparation. Les idées et les volontés ne manquent pas et ce sont vraisemblablement d'autres rencontres culturelles qui seront organisées durant l'année.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 22 mai à 14 h dans les locaux de la Haute Comté, elle est ouverte à toute personne intéressée. Martine VOIRIN souligne l'importance de cette dynamique touristique et culturelle qui se développe, alors que notre région se désertifie. Même si d'autres pistes de développement sont à suivre, au regard de régions touristiques proches comme les Haute-Vosges, le potentiel patrimonial de la Haute-Saône est totalement sous-estimé et quasiment inexploité.

- **Entretien et travaux des fossés, ruisseaux et rivières**

Georges CHOLLEY et Martine VOIRIN se sont rendus le 2 avril à la réunion organisée par les différents interlocuteurs de la loi sur les cours d'eau : ONEMA, DDT, Chambre d'Agriculture.

Face à la complexité des situations : abandon des entretiens conséquent à la complexité des lois et des procédures, initiatives individuelles inappropriées et litigieuses..., un formulaire de demande préalable de travaux a été mis au point en Haute-Saône. En synthétisant l'ensemble des diverses réglementations en vigueur son but est de simplifier les démarches, de permettre l'identification exacte des fossés et des cours d'eaux pour en faciliter et ajuster l'entretien.

Le renseignement de ce formulaire est un préalable obligatoire avant tous travaux.

- **Modification du tarif de location de la salle communale**

Actuellement, la salle ne peut se louer qu'à un seul tarif, pour un montant de 95 €. Suite à des demandes portant sur la location de la salle dans le cadre de réunions et non de repas, Martine VOIRIN propose la mise en place d'un tarif spécifique correspondant à une location sans accès à la cuisine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer un tarif « réunion » à 30 €.

- **Transport scolaire**

Isabelle ARMAND émet son inquiétude quant à la pérennité du service de ramassage scolaire pour l'année 2015-2016 à destination du lycée Lumière de Luxeuil. Elle se charge de contacter le Conseil Général pour obtenir davantage d'informations sur cette question.

- **Arbres dans le Planey**

Les arbres tombés dans la source du Planey sont situés sur la commune de Bouligney qui a contacté le propriétaire : les héritiers de l'usine de Varigney, actuellement en indivision.

- **Assainissement**

Pour le lancement de l'enquête publique et la validation du schéma directeur d'assainissement un dernier document était sollicité, le dossier est en étude, une réponse est attendue avant le 15 juin.

Sylvain PETITGENET charge Joël MONNEY d'organiser la sensibilisation des habitants à l'optimisation du fonctionnement de notre réseau par la réduction des eaux parasites et l'amélioration des branchements.

La séance est levée à 22 h 30

Il y a 75 ans à Anjeux, pendant la « Drôle de guerre », le témoignage d'un officier de l'armée française, Marius AUTRAN qui séjourna dans le village durant quelques semaines :



Nous remercions vivement Monsieur Jean-Claude AUTRAN qui nous autorise à diffuser ces clichés.

*« D'étape en étape, une fois au moins grâce à un "tortillard", nous allions reprendre un peu de courage et d'espoir dans le département de la Haute-Saône, au petit village fort sympathique nommé Anjeux. Je pus enfin coucher dans un lit confortable à l'école du village toujours occupé par la population civile. Nous allions prendre en ces lieux paisibles 2 ou 3 semaines d'un repos absolu. Nous eûmes tôt fait de nous lier à la population paysanne, occupée essentiellement à l'élevage des poules, des lapins, des canards. Notre cuisinier s'approvisionnait chez les rares commerçants du village, ravis de pouvoir faire des affaires fructueuses. »*

La suite du récit se poursuit sur le site internet géré par son fils, Jean-Claude AUTRAN.

Par avance nous remercions les personnes qui se souviennent de cet épisode de la vie de notre village et partageront souvenirs et anecdotes. Nous pourrions les communiquer à Monsieur Jean-Claude Autran qui poursuit avec passion la collecte d'informations et de transmission sur l'histoire du XXème siècle à travers le parcours singulier et engagé de son père.

[http://jcautran.free.fr/archives\\_familiales/autobiographies/autobiographies.html](http://jcautran.free.fr/archives_familiales/autobiographies/autobiographies.html)

Pour ceux qui ne sont pas familiers des connexions internet nous tenons à disposition les documents imprimés issus de ce site et relatifs à ce séjour.